

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition de signature de la convention annuelle  
d'objectifs et de moyens avec l'Etat relative aux  
contrats uniques d'insertion et aux contrats à durée  
déterminée d'insertion**

CP/2020/128

**Service chef de file :**

A - Direction générale des services

Résumé :

Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et les employeurs est un enjeu essentiel du Département. Grâce à l'outil des contrats aidés, l'équipe emploi a permis à 515 bénéficiaires du RSA de réintégrer le monde du travail. Avec la mise en place du Service Public de l'Insertion, le Département s'est fixé un objectif : celui de permettre à 70 % des bénéficiaires du RSA de retrouver une activité dans les trois mois. L'outil des contrats aidés, si il ne doit pas être le seul levier utilisé, reste un moyen essentiel d'intégrer les secteurs marchands et non marchands

Un nouveau modèle d'insertion professionnelle et sociale est indispensable et il doit répondre à deux objectifs prioritaires : l'accès aux droits et le juste accès aux droits pour 4000 nouveaux entrants dans le RSA chaque année. C'est dans cette optique qu'a été mise en œuvre le Service Public de l'Insertion.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention annuelle de moyens et d'objectifs et d'autoriser le Président à la signer.

Afin que chacun trouve sa place sur le marché du travail et pour éviter les emplois non pourvus dans certains secteurs professionnels, le Département utilise tous les leviers pour favoriser l'emploi durable des bénéficiaires du RSA. L'équipe emploi du Département du Bas Rhin est ainsi mobilisée pour assurer le placement et le suivi dans l'entreprise de Bénéficiaires du RSA (BRSA).

Une politique de diversification des financements permet d'une part de lever les freins à l'emploi des allocataires du RSA et d'autre part d'accompagner les employeurs qui recrutent ces personnes éloignées de l'emploi.

Un des leviers concerne le cofinancement des contrats aidés et des contrats à durée déterminée d'insertion, objet de ce rapport. La circulaire ministérielle précise les orientations stratégiques qui seront applicable pour l'année 2020.

Pour rappel, contrairement au Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, les Parcours ou

Contrat Emploi Compétences (PEC ou CEC), demandent un engagement de l'employeur beaucoup plus fort dans l'accompagnement des personnes recrutées. Ces nouveaux contrats permettent aux BRSA d'acquérir de véritables compétences professionnelles, d'accéder plus rapidement à la formation et de travailler à leur retour à l'emploi durable.

Pour l'année 2020, il est proposé la répartition suivante, dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale préalablement votée :

- 325 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour un montant de 1 951 760 € pour accompagner la création de nouveaux chantiers d'insertion dans le Département,
- 480 Parcours Emploi Compétences (PEC) à destination du secteur non marchand, avec un taux d'aide inchangé, pour un montant total de 2 801 933€. Le taux d'aide pour les nouveaux contrats est de 60%,
- 55 Contrats uniques d'Insertion (CUI-CIE) à destination du secteur marchand, avec la mobilisation de 355 331 €.Le taux d'aide est de 35%.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
35289	017-65662-567	700 000,00 €	700 000,00 €	355 331,00 €
35290	017-65661-567	3 733 122,00 €	3 733 122,00 €	2 801 933,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président:*

- *décide d'accompagner 860 contrats aidés pour l'année 2020 selon la répartition suivante :*

° *325 contrats aidés à durée déterminée d'insertion au sein des structures d'insertion par l'emploi compétences pour le secteur non marchand, pris en charge à hauteur de 60%, pour un montant total de 1 951 760 €,*

° *480 Parcours Emploi Compétences (PEC) à destination du secteur non marchand, avec un taux d'aide inchangé, pour un montant total de 2 801 933€. Le taux d'aide pour les nouveaux contrats est de 60%,*

° *55 Contrats Uniques d'Insertion- contrats Initiative Emploi pour le secteur marchand, financés à hauteur de 35% pour un montant de 355 331€ ;*

- *approuve les termes du projet de convention annuelle de moyens et d'objectifs (CAOM) à conclure avec l'Etat pour l'année 2020, joint en annexe à la présente délibération ;*

- autorise le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 30/04/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY